



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
24 juin 2015
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 43^e séance

Tenue au Siège, à New York, , le lundi 15 juin 2015, à 16 heures

Président : M. Ružička (Slovaquie)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 5 de l'ordre du jour: Élection des bureaux des grandes commissions

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-09807X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 50

Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions

1. **Le Président** dit que, conformément à l'article 99 a) du Règlement intérieur, la séance a été convoquée afin d'élire le Président et les autres membres du Bureau pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.

2. La candidature de M. Bhattarai (Népal) à la présidence a été avalisée par le Groupe des États d'Asie et du Pacifique. En l'absence d'autres candidatures et conformément à l'article 103 du Règlement intérieur, le Président considérera que la Commission souhaite élire M. Bhattarai (Népal) au poste de président.

3. *M. Bhattarai (Népal) est élu Président par acclamation.*

4. **Le Président** dit que les candidatures de MM. Bong (Tchad), Castañeda-Solares (Guatemala) et Goren (Israël) aux trois postes de vice-président ont été avalisées respectivement par le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Europe occidentale et autre États.

5. Des consultations étant toujours en cours au sein du Groupe des États d'Europe orientale en vue de la désignation d'un candidat au poste de Rapporteur, le Président propose de reporter cette élection.

6. **M. Al-Mouallimi** (Arabie Saoudite) dit que sa délégation respecte le droit des groupes régionaux de désigner les candidats qu'ils estiment appropriés. Cependant, il convient que ce droit soit exercé de manière responsable afin que les candidatures ne constituent pas une provocation. Or c'est le cas de la candidature d'Israël à un poste de direction à la Commission. Israël enfreint continuellement bon nombre de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Il est incompréhensible qu'un représentant Israël occupe un poste de direction à la Commission chargée des finances de l'ONU.

7. Par respect pour le droit qu'ont les groupes régionaux de désigner les candidats qu'ils estiment appropriés, la délégation saoudienne ne demandera pas de vote. Toutefois elle n'est pas d'accord avec cette candidature, laquelle, si elle est entérinée par l'Assemblée, n'aura pas fait l'unanimité.

8. **M. Roet** (Israël) dit que le terme qui correspond le mieux à ce qui est en train de se passer est *chutzpah*. Ce qui gêne l'Arabie Saoudite ce n'est pas ce qu'Israël fait mais bien ce qu'est Israël et le fait qu'Israël existe.

9. **Le Président** rappelle que l'objet de la réunion est d'élire le Bureau de la Commission et demande aux délégations de s'en tenir à la question traitée.

10. **M. Ayzouki** (République arabe syrienne) dit que sa délégation soulève une objection à la désignation d'Israël dont le candidat ne réunit pas l'unanimité des suffrages et ne saurait donc être élu par acclamation. La délégation syrienne regrette que depuis quelque temps s'installe la pratique de candidatures relevant de la provocation.

11. **M. Dibaei** (République islamique d'Iran) dit que sa délégation accorde une grande importance aux travaux des grandes commissions de l'Assemblée notamment de la Cinquième Commission compte tenu de sa responsabilité en matière administrative et budgétaire.

12. Les bureaux des grandes commissions jouent un rôle important ; leurs membres doivent jouir de crédibilité et leur composition doit correspondre au mandat de la commission concernée. Malheureusement, l'élection d'un candidat du régime israélien au Bureau de la Cinquième Commission ne permettra pas de respecter ces critères. Le régime israélien, qui a la triste réputation de violer sans scrupules depuis des décennies les normes et les principes du droit international et qui a été condamné par l'Organisation pour les politiques et les pratiques criminelles qu'il applique et qui a systématiquement et ostensiblement ignoré les décisions de l'Assemblée générale ne devrait pas se voir récompenser par l'attribution d'une fonction de supervision des travaux d'une commission qui a pour mandat d'approuver le budget de l'Organisation.

13. La délégation iranienne condamne à nouveau les politiques et les pratiques illicites appliquées par le régime d'occupation israélien. Occuper des charges au sein du système des Nations Unies ne donne pas pour autant une quelconque légitimité à ce régime délinquant et agressif.

14. **Le Président** dit que, compte tenu des vues exprimées à la Commission, notamment au sujet de la rotation géographique et des candidatures soumises par

les groupes régionaux, il considère que la Commission souhaite élire les candidats proposés.

15. *M. Bong (Tchad), M. Castañeda-Solares (Guatemala) et M. Goren (Israël) sont élus vice-présidents.*

16. **Le Président** exprime l'espoir qu'à la soixante-dixième session les délégations continueront de collaborer dans un esprit de compromis. Les points délicats dont devrait être saisie la Commission – points dont la complexité reflète la fragilité de la situation politique, économique et social dans le monde – exigent la coopération de toutes les parties concernées: États Membres, groupes régionaux, le Secrétariat et le Comité consultatif.

17. Les tendances démographiques, le changement climatique, l'exploitation des ressources naturelles et la mobilité sont des questions qui appellent une coopération beaucoup plus étroite, un partage des responsabilités et une utilisation plus efficace des ressources humaines et naturelles. La sagesse ne vient pas du rappel du passé, mais de la responsabilité vis-à-vis de l'avenir. Le Comité ne constitue certes pas la panacée et n'arrive même pas à résoudre certains de ses propres problèmes mais il représente un élément important du système définissant le rôle de l'ONU.

18. La deuxième partie de la reprise de la session n'est pas encore terminée mais la raison en est que le Comité s'est efforcé d'en faire plus en se penchant sur les fonctions essentielles de l'Organisation. Il a déployé beaucoup d'efforts pour mettre en place le cadre financier des missions de maintien de la paix afin d'assurer plus de transparence, plus d'efficacité et plus de confiance dans le traitement des problèmes que rencontrent les soldats de la paix. Pour atteindre ces objectifs chacun des États membres, chacun des membres du Secrétariat et chaque institution des Nations Unies devaient montrer dévouement et bonne volonté. Pour reprendre les termes d'un proverbe connu : « Si vous voulez aller vite, allez-y seuls; si vous voulez aller loin, allez-y ensemble ».

19. **M. Bhattarai** (Népal), prenant acte du travail énorme qui attend la Commission à la soixante-dixième session et du caractère délicat de ce travail, sait pouvoir compter sur la coopération et le soutien des membres pour mener à bien ce travail.

La séance est levée à 18 h 10.